

États financiers

**HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE
CORNWALL**

Exercice clos le 31 mars 2022

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Exercice clos le 31 mars 2022

Page

- Rapport des auditeurs indépendants
- États financiers
 - État de la situation financière 1
 - État des résultats 2
 - État de l'évolution (insuffisance) des actifs nets 3
 - État des flux de trésorerie 4
 - État des gains et pertes de réévaluation 5
 - Notes afférentes aux états financiers 6



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
863, rue Princess
Bureau 400
Kingston ON K7L 5N4
Canada
Téléphone 613-549-1550
Télécopieur 613-549-6349

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Hôpital communautaire de Cornwall (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets (insuffisance) pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.A. / S.E.F. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston (Canada)

Le 2 juin 2022

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	17 972 866 \$	10 575 373 \$
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	500 000	460 000
Débiteurs (note 3)	8 795 427	14 067 694
Stocks	1 940 626	2 243 233
Charges payées d'avance	1 958 293	1 499 692
	<u>31 167 212</u>	<u>28 845 992</u>
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	209 010	209 010
Immobilisations (note 5)	109 631 874	115 852 238
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	212 584	—
	<u>141 220 680 \$</u>	<u>144 907 240 \$</u>
Passif, apports reportés et actifs nets (insuffisance)		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	26 143 343 \$	24 154 460 \$
Produits reportés	2 446 774	3 017 881
Avantages sociaux futurs (note 7)	488 795	457 074
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	1 572 000	1 540 000
	<u>30 650 912</u>	<u>29 169 415</u>
Avantages sociaux futurs (note 7)	6 212 273	6 081 702
Dette à long terme (note 8)	4 766 000	6 338 000
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	—	17 494
Apports en capital reportés (note 9)	97 243 448	101 182 660
	<u>138 872 633</u>	<u>142 789 271</u>
Actifs nets (insuffisance)		
Investis en immobilisations (note 10)	6 050 426	6 791 578
Affectés au fonds de dotation (note 11)	209 010	209 010
Non affectés	(4 123 973)	(4 865 125)
	<u>2 135 463</u>	<u>2 135 463</u>
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	212 584	(17 494)
	<u>2 348 047</u>	<u>2 117 969</u>
Engagements et éventualités (note 12)		
	<u>141 220 680 \$</u>	<u>144 907 240 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 directeur

 directeur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé (note 18)	114 857 696 \$	110 159 169 \$
Autres	18 970 144	16 683 625
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	26 150	32 980
Autres	4 876 806	4 906 466
Revenu de placement	86 294	71 953
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement	1 787 807	1 562 056
Autres programmes		
Ministère de la Santé	9 717 305	8 820 778
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 415 178	3 408 460
	153 737 380	145 645 487
Charges		
Traitements et salaires	64 872 269	64 022 439
Avantages sociaux	20 790 918	19 260 205
Rémunération du personnel médical	14 432 542	12 052 894
Fournitures médicales et chirurgicales	7 272 480	7 030 350
Médicaments et gaz médicaux	6 287 252	5 610 648
Autres fournitures et charges	21 399 177	20 056 948
Bâtiments et terrains	815 418	926 226
Amortissement des immobilisations - équipement	4 250 706	3 870 666
Intérêts sur la dette à long terme	63 840	92 962
Autres programmes		
Ministère de la Santé	9 717 305	8 820 778
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 415 178	3 408 460
	153 317 085	145 152 576
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	420 295	492 911
Initiative de correction du déficit du fonds de roulement (note 19)	–	2 237 400
Intérêts sur la dette à long terme	(106 854)	(110 801)
Amortissement des apports reportés afférents au bâtiment	5 157 317	5 244 303
Amortissement des immobilisations - bâtiment	(5 470 758)	(5 470 198)
	(420 295)	(336 696)
Excédent des produits sur les charges	– \$	2 393 615 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (insuffisance)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	Investis en immobilisations	Fonds de dotation	Non affectés	2022 Total	2021 Total
Solde (insuffisance) au début de l'exercice	6 791 578 \$	209 010 \$	(4 865 125)\$	2 135 463\$	(258 152)\$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 10 b))	(2 776 340)	–	2 776 340	–	2 393 615
Variation nette des investissements en immobilisations (note 10 b))	2 035 188	–	(2 035 188)	–	–
Solde (insuffisance) à la fin de l'exercice	6 050 426 \$	209 010 \$	(4 123 973)\$	2 135 463 \$	2 135 463 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	– \$	2 393 615\$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	9 721 464	9 340 864
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 945 124)	(6 806 359)
Augmentation des avantages sociaux futurs	162 292	91209
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	6 534 049	(1 826 965)
Diminution d'autres charges à payer à long terme	–	(64 026)
	9 472 681	3 128 338
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 501 100)	(4 057 059)
Perte sur cession d'immobilisations	–	47 747
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	3 005 912	2 692 230
Gain sur cession d'une immobilisation capitalisée	–	(11 576)
	(495 188)	(1 328 658)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(1 540 000)	(1 510 000)
Augmentation nette de la trésorerie	7 437 493	289 680
Trésorerie au début de l'exercice	11 244 383	10 954 703
Trésorerie à la fin de l'exercice	18 681 876 \$	11 244 383 \$
Composition de la trésorerie :		
Trésorerie	17 972 866 \$	10 575 373 \$
Trésorerie soumise à restrictions (capital)	500 000	460 000
Trésorerie soumise à restrictions	209 010	209 010
	18 681 876 \$	11 244 383 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(17 494)\$	(353 560)\$
Gains non réalisés sur : Swaps de taux d'intérêt	230 078	336 066
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à la fin de l'exercice	212 584 \$	(17 494)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

L'Hôpital communautaire de Cornwall/Cornwall Community Hospital (« l'Hôpital ») fut constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à la population de Cornwall et de la région. Organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Hôpital est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels incluent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, sauf les apports au fonds de dotation, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres, et autres revenus sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles passent beaucoup de temps à aider l'Hôpital dans la réalisation de ses activités et services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Le calcul de l'amortissement des coûts et des apports reportés correspondants s'effectue selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants, conformément aux lignes directrices du ministère de la Santé :

Améliorations des terrains	5 % à 12,5 %
Bâtiments	2 % t à 5 %
Équipement de service des bâtiments	4 % t à 10 %
Matériel et mobilier	5 % à 33,33 %
Logiciels et équipement du système d'information	20 % à 33,33 %

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de fonctionnement ou à maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location-acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital participe à un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation du régime se fait comme pour un régime à cotisations déterminées, car les cotisations au régime sont déterminées par l'administrateur du régime et sont passées en charge lorsqu'elles sont dues. La plus récente évaluation réglementaire du financement de ce régime interentreprises, menée en date du 31 décembre 2021, a révélé un actif actuariel de 114,414 millions de dollars (103 469 millions de dollars en 2020) et un passif au titre des prestations constituées de 85 905 millions de dollars (79 852 millions de dollars en 2020), donnant lieu à un excédent de 28 512 millions de dollars (24 131 millions de dollars en 2020). Cette évaluation a également permis de confirmer que le régime était pleinement provisionné sur une base de solvabilité en date du 31 décembre 2021, selon les hypothèses et les méthodes adoptées dans le cadre de l'exercice.

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite remonte au 31 mars 2021, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2024.

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 9,5 ans (9,8 ans en 2021).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les instruments à leur juste valeur, puisque leur gestion et leur évaluation se font selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent en résultat.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain non réalisé est ajusté dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Au moment de la vente de l'actif, les gains et pertes non réalisés qui étaient comptabilisés auparavant dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultat.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur.

Les Normes comptables pour le secteur public exigent des organismes qu'ils classent les mesures de la juste valeur selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Emprunt à court terme

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 6 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de néant \$ avait été utilisé au 31 mars 2022 (néant \$ en 2021). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition par location de matériel important; cette marge n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice (néant \$ en 2021).

3. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2022	2021
Ministère de la Santé de l'Ontario	4 886 466 \$	9 382 245\$
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO)	1 146 376	1 120 269
Autres	2 864 368	3 672 689
	8 897 210	14 175 203
Moins la provision pour créances douteuses	101 783	107 509
	8 795 427 \$	14 067 694 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à restrictions est constituée des éléments suivants :

	2022	2021
Trésorerie liée au capital (note 12)	500 000 \$	460 000 \$
Trésorerie liée au fonds de dotation	209 010	209 010
	709 010	669 010
Moins tranche à court terme	500 000	460 000
	209 010 \$	209 010 \$

5. Immobilisations

Les immobilisations sont constituées des éléments suivants :

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
Terrains	482 402 \$	– \$	482 402 \$	482 402 \$
Améliorations des terrains	606 535	606 535	–	–
Bâtiments	103 997 828	35 110 874	68 886 954	71 828 443
Équipement de service des bâtiments	44 829 176	19 805 662	25 023 514	26 456 590
Matériel et mobilier	45 322 482	38 601 386	6 721 096	8 277 220
Logiciels et équipement du système d'information	24 649 003	16 131 095	8 517 908	8 807 583
	219 887 426 \$	110 255 552 \$	109 631 874 \$	115 852 238 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2021 se chiffraient respectivement à 216 603 219 \$ et à 100 750 981 \$.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2022	2021
Traitements et salaires	7 293 748 \$	5 733 685 \$
Vacances et heures accumulées	1 989 394	1 985 746
Passif au titre de l'équité salariale	52 605	52 605
Crédoiteurs et charges à payer	16 807 596	16 382 424
	26 143 343 \$	24 154 460 \$

7. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2021. La prochaine évaluation du régime sera en vigueur à compter du 31 mars 2024.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation	3,89 %	3,21 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Augmentation des prestations dentaires	4,00 %	2,50 %
Augmentation des prestations santé	4,00 %	4,00 %

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	6 102 930 \$	6 362 178 \$
Coût des services rendus au cours de la période	332 600	253 141
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	194 662	206 735
Prestations versées	(326 503)	(362 184)
Gain actuariel	(697 984)	(356 940)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	5 605 705 \$	6 102 930 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées	5 605 705 \$	6 102 930 \$
Gains actuariels non amorties	1 036 490	376 973
Passif au titre des prestations constituées	6 642 195	6 479 903
Moins la tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées	488 795	457 074
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	6 153 400	6 022 829
Ajouter : Employés avec droits acquis de l'ALREO	58 873	58 873
	6 212 273 \$	6 081 702 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,12 %, payable en versements mensuels de 107 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 27 novembre 2023	2 379 000 \$	3 770 000 \$
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,66 %, payable en versements mensuels de 11 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 18 décembre 2041	3 959 000	4 108 000
	6 338 000	7 878 000
Moins la tranche à court terme	1 572 000	1 540 000
	4 766 000 \$	6 338 000 \$

L'Hôpital a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Le swap vient à échéance en même temps que les emprunts.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt au 31 mars 2022, établie à 212 584 \$ est dans une position nette favorable et est comptabilisée dans l'état de la situation financière (position nette défavorable de 17 494 \$ en 2021). Pour l'exercice en cours, la variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt pour l'exercice en cours a donné lieu à la comptabilisation d'un gain non réalisé de 230 078 \$ (gain non réalisé de 336 066 \$ en 2021) dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fonde sur les cotations des courtiers. Le caractère raisonnable de ces cotations est vérifié par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les conditions et l'échéance de chaque contrat, et par l'utilisation des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour un instrument similaire.

Les remboursements de capital à effectuer au cours des quatre prochaines années relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2023	1 572 000 \$
2024	1 119 000
2026	162 000
2027	166 000
2028	172 000
Années suivantes	3 147 000
	6 338 000 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	101 182 660 \$	105 308 365 \$
Dons et subventions supplémentaires reçus	3 005 912	2 692 230
Moins montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(6 945 124)	(6 806 359)
Moins gain sur cession d'une immobilisation capitalisée	–	(11 576)
Solde à la fin de l'exercice	97 243 448 \$	101 182 660 \$

Le solde des apports en capital reportés comprend ce qui suit :

	2022	2021
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	97 243 448 \$	101 182 660 \$

10. Investissements en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante :

	2022	2021
Immobilisations	109 631 874 \$	115 852 238 \$
Sommes financées par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(97 243 448)	(101 182 660)
Dette à long terme	(6 338 000)	(7 979 000)
	6 050 426 \$	6 690 578 \$

b) La variation des investissements nets en immobilisations est comptabilisée de la façon suivante :

	2022	2021
Insuffisance des produits sur les charges :		
Amortissement des apports reportés	6 945 124 \$	6 806 359 \$
Amortissement des immobilisations	(9 721 464)	(9 340 864)
	(2 776 340)\$	(2 534 505)\$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Investissements en immobilisations (suite)

b) (suite)

	2022	2021
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	3 501 100 \$	4 057 059 \$
Sommes financées par apports reportés	(3 005 912)	(2 692 229)
Remboursement de la dette à long terme	1 540 000	1 510 000
Perte sur cession d'immobilisations	–	(47 747)
Gain sur cession d'une immobilisation capitalisée	–	11 576
	2 035 188 \$	2 838 659 \$

11. Actif net soumis à restrictions

L'actif net du fonds de dotation fait l'objet de restrictions d'origine externe selon lesquelles l'Hôpital doit conserver l'intégralité du capital. L'Hôpital a utilisé un revenu de placement sur l'actif de 1 583 \$ (2021 - 1 568 \$) pour couvrir des dépenses qu'il avait engagées.

12. Engagements et éventualités

- a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2022, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation soit accueillie, la direction ne croit pas que celle-ci aurait une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.
- b) Le 1^{er} juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2022.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

12. Engagements et éventualités (suite)

b) (suite)

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent son obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de sa part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2022.

c) Fonds de roulement

L'Hôpital s'est vu accorder une aide ponctuelle pouvant atteindre 25 420 500 \$, qui lui sera versée par tranche annuelle de 8 473 500 \$ à compter de 2012 et qui a pris fin en 2015. Cette aide a pour but de remédier au déficit du fonds de roulement de l'Hôpital. Pour pouvoir conserver les fonds, l'Hôpital doit prévoir un équilibre budgétaire annuel et chercher à ramener le déficit à zéro d'ici au 31 mars 2023.

d) Fonds inutilisés

Compte tenu des circonstances actuelles exceptionnelles et sans précédent liées à la pandémie de COVID-19, l'Hôpital est autorisé à reporter sur l'exercice 2023 les fonds non utilisés suivants :

- Aides d'urgence de 45 000 \$ pour la santé mentale des enfants et des jeunes dans le contexte de la COVID-19
- Somme de 500 000 \$ obtenue du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Il a été convenu que les fonds reportés serviront aux fins pour lesquelles ils étaient destinés au départ et ne seront pas réaffectés au financement d'autres coûts non prévus à l'origine. Ces fonds feront l'objet d'un rapprochement à une date ultérieure, et tout ajustement sera pris en compte dans les états financiers de l'Hôpital au cours de l'année du versement. Ces montants sont inclus dans les produits reportés à l'état de la situation financière.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 5 871 898 \$ (5 581 977 \$ en 2021) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2021 indique que le régime est pleinement capitalisé à 120 %.

14. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2022	2021
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	5 272 267 \$	(9 925 066)\$
Stocks	302 608	(861 214)
Charges payées d'avance	(458 601)	(118 190)
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 988 882	8 029 765
Produits reportés	(571 107)	1 047 740
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	6 534 049 \$	(1 826 965)\$

15. Entités apparentées

a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

15. Entités apparentées (suite)

a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (suite)

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 590 237 \$ (327 757 \$ en 2021) que la Fondation, dont 571 225 \$ ont été comptabilisés à titre d'apports reportés et serviront à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital.

b) Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services au montant de 6 225 262 \$ (5 732 041 \$ en 2020) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 159 654 \$ (123 065 \$ en 2021), découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; une partie de ce montant à hauteur de 29 623 \$ (11 338 \$ en 2021) est incluse dans les débiteurs au 31 mars 2022.

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2022 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

a) Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2021.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2021.

c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital est exposé à ce risque du fait de la détention d'emprunts à terme et de swaps de taux d'intérêt.

L'Hôpital atténue ce risque au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (cf. note 8). Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché ne devraient pas avoir d'incidence sur les opérations et les flux de trésorerie futurs liés aux emprunts à terme.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2021.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

17. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – Ministère de la Santé comprend un montant de 372 838 \$ (372 838 \$ en 2021) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 400 503 \$ (397 364 \$ en 2021), y compris des montants de 399 856 \$ (397 164 \$ en 2021) en salaires et de 647 \$ (200 \$ en 2021) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 27 665 \$ (24 526 \$ en 2021) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.

18. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie

En raison de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») qui sévit, le ministère de la Santé (« le Ministère ») a annoncé plusieurs programmes de financement visant à aider les hôpitaux à supporter les coûts de fonctionnement et les coûts en capital différentiels et les baisses de revenus découlant de la COVID-19. Outre ces programmes, le Ministère autorise les hôpitaux à réaffecter les fonds inutilisés de certains programmes basés sur le volume au financement des coûts et des autres pressions opérationnelles dus à la COVID-19, au moyen d'un rapprochement général des fonds.

Bien que le Ministère ait donné des directives concernant le montant maximal des fonds pouvant être attribués à l'Hôpital et les critères d'admissibilité et de constatation des revenus, celles-ci continuent d'évoluer et pourraient faire l'objet d'une révision et d'une clarification après l'approbation des présents états financiers. Le Ministère a également indiqué que tout le financement lié à la COVID-19 était soumis à un examen et à un rapprochement, avec la possibilité d'ajustements au cours de l'exercice suivant.

L'estimation par la direction des revenus à recevoir du Ministère en raison de la COVID-19 se fonde sur les dernières directives du Ministère et sur les conséquences de la COVID-19 sur les activités, le revenu et les dépenses de l'Hôpital. Tout ajustement que la direction apportera à l'estimation des revenus à recevoir du Ministère sera pris en compte dans les états financiers de l'Hôpital au cours de l'année du versement.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

18. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie (suite)

Les fonds obtenus du Ministère en raison de la COVID-19 et qui sont comptabilisés dans les produits de l'exercice considéré sont résumés ci-dessous :

	2022	2021
Financement des dépenses de fonctionnement différentielles liées à la COVID-19	4 448 000 \$	6 744 749 \$
Financement des pertes de revenus découlant de la COVID-19	—	2 147 019
Financement de la prime liée à la pandémie	967 243	1 991 919
Financement des aides temporaires aux médecins	2 984 368	1 026 555
Financement de l'augmentation de salaire temporaire	281 856	110 279
Financement de la prime liée à la pandémie (autres crédits)	—	64 936
	8 681 467 \$	12 085 457 \$

En plus de ce qui précède, l'Hôpital a constaté la somme de 387 504 \$ (1 175 700 \$ en 2021) au titre des fonds du Ministère pour couvrir les dépenses en immobilisations liées à la COVID-19, somme qui est venue s'ajouter aux apports en capital reportés au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2022, pour en arriver à une position équilibrée, l'Hôpital a comptabilisé la somme de 1 375 677 \$ (néant \$ en 2021) au titre du financement non gagné basé sur le volume pour compenser les pressions opérationnelles découlant de la COVID-19.

19. Initiative du ministère de la Santé pour corriger le déficit du fonds de roulement

En mars 2021, l'Hôpital a été informé qu'il était admissible à un financement ponctuel pour combler son fonds de roulement déficitaire. Son admissibilité à ce financement est fonction de critères prédéterminés et il est stipulé que les fonds ne doivent servir qu'à réduire le fonds de roulement déficitaire et ne peuvent servir au fonctionnement de l'Hôpital. Cette somme a été reçue au cours de l'exercice 2022.

20. Impact de la COVID-19

En réponse à la COVID-19 et conformément aux directives du Ministère et d'autres organismes publics, l'Hôpital a mis en place plusieurs mesures pour protéger les patients et le personnel contre la COVID-19. De plus, il a activement participé aux soins des patients atteints de la COVID-19 et à la prestation de programmes qui protègent la santé publique.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

20. Impact de la COVID-19 (suite)

L'Hôpital continue de réagir face à la pandémie et il prévoit des répercussions opérationnelles et financières continues au cours de l'exercice 2023 et au-delà. La direction a évalué l'impact de la COVID-19 et estime qu'il n'y a pas de problèmes financiers importants qui compromettent la bonne marche de ses activités sur la base d'un soutien du Ministère continu pour relever les défis financiers liés à la pandémie. L'issue et la date de rétablissement de la pandémie étant très imprévisibles, il est impossible pour l'heure d'estimer et de communiquer ses effets sur les activités à venir.

21. Équipe Santé Ontario

L'Hôpital est le détenteur désigné des fonds de mise en œuvre de l'équipe Santé Ontario du Haut-Canada, de Cornwall et de la région (ESO HCCR). À ce titre, l'Hôpital a touché une somme de 222 500 \$ au cours de l'exercice 2022. Au 31 mars 2022, une somme de 174 128 \$ avait été comptabilisée à la fois dans les produits et les charges à l'état des résultats, tandis que la différence de 48 372 \$ était incluse dans les créditeurs et charges à payer à l'état de la situation financière.